



Engineering progress  
Enhancing lives

## Garantie limitée de portes et fenêtres

Les mises à jour de ce document sont disponibles à  
l'adresse :

[na.rehau.com/warranties](http://na.rehau.com/warranties)



# Garantie limitée de portes et fenêtres

**Selon les conditions énoncées dans la présente garantie limitée, REHAU Construction LLC ou REHAU Industries Inc., selon le cas, (« REHAU ») garantit à l'acheteur initial du linéaire que les produits garantis seront exempts de défauts garantis pendant la période de garantie.**

**Procédure de réclamations :** Toute réclamation au titre de la présente garantie doit être soumise par l'acheteur initial du profilés, par écrit, dans les plus brefs délais après sa découverte et doit, en outre, présenter une preuve de la date d'achat. Dès réception de ce qui précède, REHAU inspectera, dans un délai raisonnable, les produits garantis.

Les « défauts garantis » sont des défauts de matériau ou de fabrication de REHAU entraînant l'écaillage, le pelage, la pourriture, le cloquage ou la corrosion de tout produit garanti. Les défauts garantis ne comprennent pas les défauts et les dommages dus à : (a) la fabrication post-extrusion par tierces parties des produits garantis, (b) l'installation, la pose, le désassemblage ou la modification des produits garantis, (c) le verre de fenêtre, les coupe-froids, la quincaillerie de fenêtre non vendue par REHAU, équilibreur, poulies ou tout composant non fabriqué par REHAU, (d) une conception ou une construction défectueuse du bâtiment, (e) l'usure normale, (f) tout manquement de la part de l'acheteur initial du linéaire, du propriétaire initial ou de toute tierce partie à se conformer aux recommandations de REHAU concernant la fabrication, le transport ou l'entreposage des produits garantis, (g) la décoloration, le farinage ou tout changement de couleur, (h) les catastrophes naturelles ou autres cas de force majeure, (i) l'application de peinture, d'apprêt ou de teinture sur le produit garanti en contradiction avec les instructions techniques de REHAU relatives à la peinture des profilés, et (j) les accidents, le vandalisme, la mauvaise utilisation, l'abus, les vapeurs nocives, les produits chimiques, le tassement du bâtiment, le rétrécissement ou la distorsion de la structure, la température excessive, l'impact de corps étrangers ou la pollution de l'air.

Les « produits garantis » sont (i) les extrusions de vinyle fabriquées par REHAU pour être utilisées dans la fabrication de fenêtres et de portes en vinyle conformément aux recommandations et aux spécifications de REHAU, (ii) la quincaillerie et les poignées des fenêtres et des portes vendues sous le nom de REHAU Attivo<sup>MC</sup>, et (iii) le tissu de protection contre les tempêtes des fenêtres vendu sous le nom de RAUSHIELD<sup>MC</sup>.

L'« acheteur initial du linéaire » est une personne ou une société qui achète directement les produits garantis de REHAU.

Le « propriétaire initial » est la personne (ou, s'il y en a plusieurs, les personnes) ou la société qui possède la propriété dans laquelle les produits garantis sont installés.

« Recours » Si REHAU détermine qu'une réclamation est valide conformément aux termes de cette garantie, REHAU, à sa discrétion, soit retournera à l'acheteur initial du linéaire le prix d'achat dudit produit garanti défectueux, soit réparera le produit garanti défectueux, soit remplacera le produit garanti défectueux en expédiant des produits de remplacement. Si le

produit garanti défectueux n'est plus fabriqué ou n'est plus disponible pour une raison quelconque, REHAU y substituera, à sa discrétion, des produits similaires. La période de garantie pour les produits garantis défectueux remplacés continuera d'être garantie selon la période de garantie initiale.

La « période de garantie » correspond aux périodes suivantes :

- Extrusions en vinyle fabriquées par REHAU : vingt (20) ans à compter de la date d'achat de ces produits garantis par l'acheteur initial du linéaire; sauf pour les linéaires revêtus ou peints et les linéaires de couleur autre que blanche, beige ou argile, la garantie est limitée à une période de 5 (cinq) ans.
- Les linéaires revêtus de films décoratifs par REHAU sont garantis contre la délamination du film pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat de ces produits garantis par l'acheteur initial du linéaire.
- La quincaillerie de fenêtre vendue sous le nom de REHAU Attivo pour une période de dix (10) ans et les poignées pour une période de deux (2) ans à partir de la date d'achat de ces produits garantis par l'acheteur initial du linéaire.
- Le tissu de protection contre les tempêtes des fenêtres vendu sous le nom de RAUSHIELD pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat de ces produits garantis par l'acheteur initial du linéaire.

Toutefois, les périodes de garantie susmentionnées prennent fin à la date à laquelle le ou les propriétaires initiaux ne sont plus propriétaires des biens immobiliers contenant les produits garantis si ce transfert de biens immobiliers a lieu avant la fin de la période de garantie applicable.

LA GARANTIE DONNÉE DANS CE DOCUMENT REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE LA PART DE REHAU. REHAU DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS REHAU NE SERA TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES COÛTS ENCOURUS POUR LA FABRICATION DES PRODUITS DE REMPLACEMENT SOUS FORME DE FENÊTRES FINIES OU L'INSTALLATION DES FENÊTRES FINIES DANS LA STRUCTURE. À L'EXCEPTION DE LA RESPONSABILITÉ EXPRESSE ÉNONCÉE CI-DESSUS, REHAU N'ASSUME AUCUNE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES PEUVENT NE PAS AUTORISER LES LIMITATIONS DES GARANTIES IMPLICITES, ET CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES PEUVENT NE PAS AUTORISER L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CES GARANTIES VOUS DONNENT DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

Pour les mises à jour de la publication, visitez la page [na.rehau.com/resourcecenter](http://na.rehau.com/resourcecenter)  
Les informations contenues dans ce document sont considérées comme fiables, mais aucune déclaration ni garantie de quelque sorte que ce soit n'est offerte quant à leur exactitude, leur adéquation à des applications particulières ou les résultats qui peuvent en être obtenus. Avant toute utilisation, l'utilisateur doit déterminer l'adéquation des informations à l'usage qu'il prévoit et doit assumer tous les risques et responsabilités liés. © 2021 REHAU 000.003 US, CA/fr 09.2021